

Commune de Lausanne  
Direction des travaux  
Rue du Port-Franc 18  
Case postale 5354  
1002 Lausanne

Lausanne, le 22 juin 2011

## **Remarque à la mise à l'enquête publique d'un immeuble mixte Avenue de Beaumont 26**

---

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé.

Dans ce projet, un espace de stationnement motos et vélos est indiqué au sud-ouest du bâtiment, mais aucun aménagement ne parait y être prévu. Pour que les cyclistes puissent utiliser cet espace de stationnement, il est indispensable que le stationnement vélos soit sécurisé voire couvert. Ce n'est qu'à cette condition que les cyclistes auront une infrastructure qui réponde à leur besoin et encouragera ainsi l'utilisation de ce moyen de transport écologique.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini  
Président

Karine Crousaz  
Vice-présidente